

PSDM Intervenant (Prestataire de Services et Distributeur de Matériels)**Financement**Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**CGPDM
Stéphanie PIAnt
05.56.78.64.34
formation@cgpdm.com**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(vé) non salarié(e)**Sélection :**Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle**Niveau d'entrée requis :**

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Permis B (pour les livreurs).

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Formation obligatoire pour toute personne travaillant ou souhaitant travailler au sein d'un magasin de matériels médical dit : Prestataire de Services et Distributeur de Matériels L'objectif de la formation PSDM (Prestataire de Services et Distributeur de Matériels) : - D'apporter aux garants d'une entreprise de PSDM les principales notions et connaissances régissant l'activité de distribution de matériel, - De connaître l'ensemble des règles (réglementaire et juridique) régissant cette activité, - De connaître l'environnement professionnel de l'activité, - D'approcher et de s'adresser à la personne malade ou présentant un handicap ou une incapacité avec professionnalisme, tact et discrétion. Conditions d'accès réglementaires : Cette formation est obligatoire pour tout le personnel garantissant des bonnes pratiques et de l'autonomie de la personne, afin de répondre au cadre réglementaire fixé par : . Le décret N°2006-1637 du 19 décembre 2006 . L' arrêté du 19 décembre 2006 . L'arrêté du 23 Décembre 2011

Contenu et modalités d'organisation

Jour 1 : Matin - Accueil- Présentation : - Organisation générale du système de santé français : Jour 1 : Après-midi - Les différents régimes ; les mutuelles : - Le statut du dispositif médical : • Mise sur le marché Jour 2 : Matin - Le statut du dispositif médical : • Obligations réglementaires - Le décret prestataire : Jour 2 : Après-midi - La convention tiers payant titre I & IV : Jour 3 : Matin - La LPP : Sa réglementation Jour 3 : Après-midi - Hygiène et sécurité : • Les risques liés à la sécurité des DM • Les moyens de prévention • La matériovigilance, le référent - L'environnement professionnel : • Les différents acteurs et structures intervenant auprès du patient (Rôle et responsabilité du personnel de soins, les établissements de santé, les établissements médico-sociaux) • Rôles et mission de l'intervenant et du garant • Règles professionnelles de bonnes pratiques et d'éthique • Relations de l'intervenant avec les différents acteurs du parcours de soins Jour 4 : Matin : • L'intervention auprès de la personne : • Définition du handicap • Le lieu de vie (notions d'espace personnel et d'intimité) • Communication et relation (notion d'empathie, d'écoute active, les étapes du deuil)

Commentaires sur la durée hebdomadaire Cours en journée ou demi-journée Cours à distance (FOAD)
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Modularisé
Commentaires sur la parcourspersonnalisable Modifiable en fonction du besoin. 25 Heures à réaliser sur 10 jours maximum.

Validation(s) Visée(s)**> Attestation de fin de formation****Et après ?****Suite de parcours**

Cette formation permet de travailler au sein d'un magasin de matériel médical (Prestataire de Service et Distributeur de Matériel) à la location ou à l'achat. Elle est obligatoire pour toute personne intervenant auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap. Les métiers sont les suivants : - Technicien - Livreur Installateur - Conseiller médico-technique

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00232140	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Martignas-sur-Jalle (33)	CGPDM		Non éligible	FPC
00263016	du 07/02/2022 au 18/02/2022	Martignas-sur-Jalle (33)	CGPDM		Non éligible	FPC
00263017	du 01/03/2022 au 11/03/2022	Martignas-sur-Jalle (33)	CGPDM		Non éligible	FPC
00263018	du 04/04/2022 au 15/04/2022	Martignas-sur-Jalle (33)	CGPDM		Non éligible	FPC
00263019	du 02/05/2022 au 13/05/2022	Martignas-sur-Jalle (33)	CGPDM		Non éligible	FPC

00263020	du 13/06/2022 au 24/06/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM	Non éligible	
00263021	du 18/07/2022 au 29/07/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM	Non éligible	
00263022	du 01/08/2022 au 12/08/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM	Non éligible	
00263023	du 05/09/2022 au 16/09/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM	Non éligible	
00263024	du 03/10/2022 au 14/10/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM	Non éligible	
00263025	du 14/11/2022 au 25/11/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM	Non éligible	
00263026	du 05/12/2022 au 16/12/2022	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM	Non éligible	
00338073	du 15/01/2023 au 29/12/2023	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM	Non éligible	
00396152	du 01/01/2024 au 01/01/2025	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM	Non éligible	
00541238	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Martignas- sur-Jalle (33)	CGPDM	Non éligible	